



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 026-212600886-20240318-DELIB2024_18-DE



Publié sur le site internet le 21 mars 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2024.18 Séance du 18 mars 2024

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 18 mars 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 12 mars 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Céline LOPEZ à Mme Mélanie PALCOUX, M. Jean-Michel SARZIER à Mme Florence DEGOUGE, Mme Caroline BILLION-REY à M. Claude VOSSEY, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL à Mme Élise CLÉMENT.

Excusé : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU.

Conseillers municipaux présents : 22

M. Jérôme CAMACHO a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel permanent n° 1/2024 : Création et modification d'emplois

Rapporteur : Nathalie ZAMMIT

Madame le rapporteur expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Elle informe l'Assemblée délibérante que pour répondre aux besoins des services et il a lieu de procéder à la création de :

- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine à raison de 29h00 hebdomadaires

Elle précise également qu'en contrepartie et après avis favorable du Comité Social Territorial (CST) il conviendrait de procéder à la suppression de :

- 1 poste d'Assistant de conservation du patrimoine à raison de 25h00 hebdomadaires

Madame le rapporteur indique également que dans le cadre de la proposition des avancements de grade pour l'année 2024, il y a lieu de procéder à la création de :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1° classe à temps complet, soit 35h00 hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1° classe à raison de 30h45 hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique principal 2° classe à raison de 30h00 hebdomadaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs du personnel permanent,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 6 mars 2024 concernant la suppression d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine à raison de 25 heures hebdomadaires,

Considérant les nécessités des services en matière de personnel,

Entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20240318-DELIB2024_

Conseil Municipal du 18 mars 2024

- **CRÉE** au 1^{er} avril 2024 les emplois suivants :

<u>Création de postes</u>	<u>Durée hebdomadaire</u>
Filière culturelle Assistant de conservation du patrimoine	29h00
Filière administrative Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	30h45
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35h00
Filière technique Adjoint technique principal 2 ^o classe	30h00

- **SUPPRIME** en contrepartie et après nomination des agents sur leur nouvel emploi, les postes suivants :

<u>Suppression de postes</u>	<u>Durée hebdomadaire</u>
Filière culturelle Assistant de conservation du patrimoine	25h00*
Filière administrative Adjoint administratif principal 2 ^o classe	30h45
Adjoint administratif principal 2 ^o classe	35h00
Filière technique Adjoint technique territorial	30h00

* après avis du CST réuni le 6 mars 2024

- **ADOpte** le tableau des effectifs du personnel permanent ci-annexé ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges du personnel sont inscrits au budget principal de la Commune de l'exercice en cours ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération et à modifier le tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



MAIRIE DE CHATUZANGE LE GOUBET
REPUBLIQUE FRANÇAISE
26300

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024



ID : 026-212600886-20240318-DELIB2024_18-DE



TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT
 N° 1- 2024 annexé à la délibération du 18 mars 2024

Grades ou emplois	Emplois créés				Effectifs pourvus sur emplois budgétaires				
	Emplois permanents à TC	Emplois permanents à TNC		Total	Agents titulaires ou stagiaires		Agents non titulaires		Total
		Nombre d'emplois	Emplois créés en heures hebdo		agents à temps complet tit./stag.	Tps non complet (en heures hebdo)	postes occupés par agents non titulaire	Tps non complet (en heures hebdo)	
FILIERE ADMINISTRATIVE	17	1		18	11	1	2		14
Attaché principal	1	0		1	1				1
Attaché	1	0		1	0		1		1
Rédacteur principal 1° classe	2	0		2	2				2
Rédacteur principal 2° classe	2	0		2	0		1		1
Rédacteur	1	0		1	0				0
Adjoint administratif ppl 1° classe	3 + 1	0	30,75	4	3				3
Adjoint administratif ppl 2° classe	1	1	30,75	2	1	30,75			2
Adjoint administratif	6	0		6	4		0		4
FILIERE TECHNIQUE	11	16	16	27	9	11	0		20
Ingénieur principal	1	0		1	1		0		1
Agent de maîtrise principal	1	0		1	0		0		0
Agent de maîtrise	0	0		0	0		0		0
Adjoint technique principal 1° classe	2	1	31	3	2	31	0		3
Adjoint technique principal 2° classe	1	4	31 28 30 30	5	1	31 30 28	0		4
Adjoint technique	6	11	31 30,5 30 30 25 28 31 28 23 18 17	17	5	31 30,5 30 28 28 18 17	0		12
FILIERE SOCIALE	0	7		7	0	4	0		4
ATSEM principal 1° classe	0	2	30 30	2	0	30 30	0		2
ATSEM principal 2° classe	0	5	28 30 30 30 30,75	5	0	30,75 30			2
FILIERE CULTURELLE	0	1		1	0	1	0		1
Assistant de conservation du patrimoine	0	1	29	1	0	25*	0		1
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	1		1	1	0	0		1
Chef de police Municipale	0	0		0	0	0	0		0
Brigadier-Chef principal	0	1		1	1	0	0		1
TOTAL GENERAL PERSONNEL PERMANENT	28	26		54	21	17	2		40

EMPLOI FONCTIONNEL									
Directeur général des services	1	0		1	1	0	0		1

en rouge emplois créés au 01/04/24

en vert emploi supprimés après nomination des agents sur leur nouvel emploi